
MATIÈRE JAUNE

**Guide de soutien
à la relève artistique
de la Mauricie**

arts visuels



culturemauricie
LA CULTURE, C'EST NOTRE FORCE

2025

Les arts visuels en Mauricie

Dessin, estampe, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, etc. La Mauricie est un terreau fertile pour les artistes en arts visuels. On compte une dizaine d'organismes dans cette discipline et les événements sont nombreux : expositions, biennales, symposiums. Plusieurs artistes de la région sont reconnus sur les plans local, national et international. Toutefois, malgré une présence accrue à l'extérieur de la région par le biais d'expositions, de résidences d'artistes et/ou de création d'œuvres d'art public, vivre de son art demeure un défi.

LOI

La Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène et sur leurs contrats avec les diffuseurs [L.R.Q.c.S-32.1](#) détermine les critères pour obtenir le statut professionnel. En vertu de cette loi, un·e artiste est considéré·e professionnel·le s'il ou elle correspond à cette définition :

« Un artiste s'entend d'une personne physique qui pratique un art à son propre compte et qui offre ses services ou ses œuvres, moyennant rémunération ou autre contrepartie monétaire, à titre de créateur·rice ou d'interprète, dans un des domaines mentionnés précédemment. »

LE CONTRAT

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) a produit des modèles de contrat type prêts à être utilisés ou adaptés, selon les besoins.

[Contrats types du RAAV](#)

La Loi S-32.1 assujettit les artistes et les diffuseurs qui s'engagent dans une relation d'affaires à signer un contrat. Elle indique également un certain nombre de clauses que doivent contenir ces contrats.

En tant qu'artiste, il est important d'exiger un contrat lors d'un engagement avec un diffuseur, un acquéreur, un solliciteur de services.



Pour un·e artiste de la relève, devenir membre de son association professionnelle, d'une association reconnue ou d'un regroupement reconnu en vertu de l'article 10 de la loi est pertinent puisque c'est un premier pas vers la reconnaissance de ses pairs.

TPS TVQ, dois-je m'inscrire?

L'artiste est considéré·e comme un "petit fournisseur" si le total des fournitures taxables (incluant les ventes, les locations, les échanges, les transferts, le troc, etc.) ne dépasse pas 30 000 \$ au cours d'un trimestre civil donné ni pour l'ensemble des quatre trimestres civils qui le précèdent. Dans ce cas, nul besoin de s'inscrire aux fichiers de la TPS et de la TVQ ni de percevoir des taxes.

[Revenu Québec](#)

LE DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur s'applique à toutes les œuvres originales de nature littéraire, dramatique, musicale et artistique, dans la mesure où l'auteur·rice était, à la date de la création de l'œuvre, citoyen·ne, sujet·te ou résident·e habituel·le du Canada ou d'un autre pays signataire.

[Le droit d'auteur sur l'œuvre](#) comporte le droit exclusif d'autoriser ou d'interdire :

- sa reproduction sous diverses formes, par exemple sous forme d'imprimés ou d'enregistrements sonores;
- son exécution en public, pour les pièces de théâtre ou les œuvres musicales par exemple;
- son enregistrement, par exemple sous forme de disques compacts, DVD ou autre enregistrement numérique;
- sa diffusion par radio, câble ou satellite;
- sa traduction en d'autres langues ou son adaptation, par exemple transformer un roman en scénario de film.

En général, la protection accordée à une œuvre demeure valide pendant toute la vie de l'auteur·rice ainsi que pour une période de 70 ans suivant la fin de l'année civile de son décès. Par la suite, l'œuvre appartient au domaine public.

[Connaitre la loi](#)

[Office de la propriété intellectuelle du Canada](#)

[Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction \(Copibec\)](#)

COPIBEC

Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Pour le secteur du texte et de l'image, Copibec a pour mission d'assurer, par le biais de la gestion collective, l'utilisation des œuvres des auteur·rices et des créateur·rices en arts visuels dans le respect de leurs droits et de ceux de leurs maisons d'édition.

« Que vous soyez photographe, artiste-peintre, sculpteur·rice, illustrateur·rice, etc., vos œuvres peuvent se retrouver parmi les extraits des publications reproduites par les utilisateurs de [Copibec](#). »

CARFAC

Le Front des artistes canadiens

CARFAC, organisme pancanadien, est la voix des artistes canadiens en arts visuels à l'échelle nationale. En tant qu'association à but non lucratif, CARFAC a pour mandat de promouvoir les arts visuels au Canada et de favoriser un climat socioéconomique propice à la production d'œuvres d'art, ainsi que de mener des recherches et des projets éducatifs visant l'accomplissement de cette mission.

[Qui peut adhérer à CARFAC](#)

À noter

CARFAC et le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) négocient actuellement avec le gouvernement du Canada afin de mettre en œuvre le droit de suite au pays.

[S'informer sur le droit de suite](#)

Composantes d'un dossier d'artiste

Le dossier d'artiste ne doit en aucun cas être négligé par les artistes. Il est essentiel de s'assurer de l'uniformité, de la cohérence et du caractère personnel du dossier. De plus, tenir à jour chacun des éléments de ce dossier est primordial. Parfois ardu à rédiger, le dossier d'artiste témoigne du professionnalisme et son utilisation avisée s'avère souvent avantageuse.



CONSEIL

Demandez à des personnes externes de porter un regard critique sur votre dossier, ce qui vous permettra de prendre du recul et de le clarifier s'il y a lieu.

LETTRE DE PRÉSENTATION

Cette lettre sert à présenter le dossier et à donner au(x) responsable(s) de la sélection l'ensemble de l'information spécifique concernant l'artiste. Les coordonnées de l'artiste doivent apparaître sur cette lettre afin de faciliter le suivi.

CURRICULUM VITAE

Le CV doit être rédigé avec rigueur. Il est exigé pour chercher du financement (bourses, prix, commandites et subventions), présenter un projet (appel de dossiers, proposition de projets, soumission), communiquer son travail auprès du public et des médias, élaborer son site, etc.

Il est conseillé de retirer de son CV les expériences d'emploi qui ne sont pas en lien avec les arts ou un domaine connexe. Un CV fait mention des expériences professionnelles et, indirectement, des compétences. Ce document dresse en ordre chronologique décroissant l'historique des activités connexes avec la profession d'artiste. Le CV doit idéalement totaliser entre une et quatre pages.

DÉMARCHE ARTISTIQUE

Ce texte doit être clair, concis, et tenir sur environ une page. L'optique est de circonscrire le champ des intérêts artistiques. La démarche artistique permet de créer des liens entre les différents projets créatifs et de témoigner des visées du travail de l'artiste. Elle doit bonifier et non répéter les autres éléments du dossier. La démarche artistique est constamment à reformuler, à réécrire, car à l'instar du travail de création, elle est en constante évolution, en mouvance.

DOCUMENTATION VISUELLE

Les meilleures créations doivent être mises en valeur dans la documentation visuelle. La qualité du matériel est importante. Il est recommandé de faire photographier ses créations par un·e professionnel·le et d'inclure le crédit photo. Il est essentiel de choisir une série de photos qui représentent notre travail artistique et qui démontrent constance, continuité et cohérence. La documentation visuelle est l'une des parties phares du dossier. Une liste descriptive des documents visuels doit être incluse avec les informations suivantes : titre, année de réalisation, matériaux employés et une brève description, si nécessaire.

DOSSIER DE PRESSE

Bien que le dossier de presse ne soit pas un élément obligatoire du dossier d'artiste pour les créateur·rices de la relève, il peut influencer positivement les décisions des comités de sélection. Afin de le réaliser, il faut numériser les photos et articles publiés sur son travail artistique dans les journaux, les revues spécialisées et les ouvrages dédiés à la pratique (inclure auteur·rice, titre de l'article, titre du périodique ou du journal, ainsi que la date de publication). Les transcriptions de critiques radiophoniques et les entrevues télévisuelles peuvent également figurer dans le dossier de presse.

DESCRIPTION DE PROJET POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Ce texte permet de mieux comprendre le projet artistique et d'en évaluer la faisabilité. Il est important de s'assurer que les idées énoncées dans la description écrite du projet, la langue utilisée et la présentation soient claires et détaillées. Il faut susciter l'intérêt du comité, lui donner envie que les créations existent. Un échéancier de travail est aussi parfois exigé, de même qu'un budget. Selon les demandes de subvention, la longueur demandée pour la description du projet peut fluctuer entre une et trois pages.

Quelques sources de financement

[Conseil des arts et des lettres du Québec \(CALQ\)](#)

[Conseil des arts du Canada \(CAC\)](#)

[Fonds Mauricie](#)

[Offices jeunesse internationaux du Québec \(LOJIQ\)](#)

[Services Québec | Programme Jeunes volontaires](#)

[Commandites Coup de pouce | Culture Mauricie](#)

[Résidences de création](#)



Pour mieux comprendre le programme de bourses aux artistes du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), voir l'[ABC des bourses du CALQ](#).

Politique d'intégration des arts à l'architecture (1 %)

Le Québec s'est doté d'une mesure gouvernementale consistant à allouer environ 1 % du budget pour la construction d'un bâtiment, l'aménagement d'un site public ou la réalisation d'œuvres d'art conçues pour lui. Ces œuvres s'harmonisent à l'architecture, aux espaces intérieurs ou extérieurs, à la vocation des lieux et au type d'utilisateur.

Pour participer à des projets d'intégration, les artistes professionnel·les actifs et actives dans le domaine des arts visuels et des métiers d'art qui sont en mesure de réaliser des œuvres d'art actuel à caractère public de grande dimension doivent [s'inscrire au fichier du Ministère](#). | [Pour en savoir plus](#)

Répertoire culture-éducation

Le Répertoire culture-éducation est la source d'information par excellence pour toute personne ou organisme désirant organiser des activités culturelles. Il compte près de 2500 fiches d'artistes, d'écrivain·es et d'organismes qui offrent des ateliers artistiques ou des sorties culturelles. Le répertoire couvre plusieurs disciplines, genres artistiques et secteurs culturels. Les artistes et les écrivain·es faisant partie du Répertoire sont sélectionné·es à la suite d'un processus rigoureux effectué sur dossier par des comités d'expert·es dans les domaines de la culture et de l'éducation et à la suite d'appels de candidatures lancés par le ministère de la Culture et des Communications.

[S'inscrire au répertoire](#)

[En savoir plus](#)

CONSEIL

Au cours de leur carrière, les artistes font face à plusieurs refus. Le mot d'ordre : persévérance! L'organisme subventionneur peut répondre aux questions concernant un refus. Il s'agit de s'informer activement pour mieux se préparer à la prochaine demande.

Présence virtuelle et contacts humains

Présence active sur le Web

Une présence Web est essentielle pour les artistes. Avoir un site Internet et utiliser différents médias sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, etc.) est primordial pour tout artiste qui veut se faire connaître. Il est plus facile que jamais pour les artistes visuel·les de promouvoir leurs œuvres et leurs activités auprès de différents publics et d'entretenir des liens.

Il est toutefois nécessaire d'établir une stratégie selon son public, ses besoins et le temps qu'il est possible d'y consacrer, que ce soit pour des objectifs de notoriété ou tout simplement de promotion au sein de son réseau.

Il est indiqué de mettre régulièrement à jour les informations publiées sur ces plateformes.

Trucs et astuces

Pour des trucs et astuces > [Boîte à outils numérique](#) de Culture Mauricie. Lire [Comment avoir une présence efficace en ligne](#).

CONSEILS

Fréquentez les festivals, les expositions, les vernissages, les centres d'artistes et les événements en arts visuels, initiez les occasions de développer des collaborations avec des artistes d'autres disciplines (écrivain·es, musicien·nes...).

Implication sociale

S'impliquer socialement contribue à la reconnaissance de l'artiste. S'associer bénévolement à un organisme qui vous passionne, participer à un comité de travail ou de réflexion, agir à titre d'administrateur ou d'administratrice dans un conseil d'administration permet, entre autres, de développer ses aptitudes de leadership, d'accroître sa visibilité, d'établir un réseau professionnel et de contribuer à la communauté. Ces implications permettent aux artistes de la relève de renforcer leurs compétences et aptitudes entrepreneuriales tout en les sensibilisant à leur réalité de travailleur·se autonome et d'entrepreneur·e culturel·le.

Exemples de lieux où s'impliquer :

[La Fenêtre, Centre d'immersion aux arts](#)
[Les Impatients](#)
[Change le monde une œuvre à la fois](#)
[COMSEP](#)

Ressources mauriciennes*

**Conseil régional de la culture
Regroupement d'artistes et d'organismes
culturels de la Mauricie**
[Culture Mauricie](#)

Centres d'artistes autogérés
[Atelier Presse Papier](#) (estampe)
[Atelier Silex](#) (art actuel · sculpture)

Ateliers d'artistes
[Factrie 701](#)
[La Criallerie](#)
[Le 507](#)

Regroupements d'artistes
[Association d'artistes-peintres du Centre-Mauricie](#)
[Club de photo mauricien](#)

Événements
[Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières](#)
[Biennale nationale de sculpture contemporaine de Trois-Rivières](#)
[Rendez-vous des peintres de Sainte-Flore](#)
[Symposium d'arts visuels de Trois-Rivières](#)
[Symposium des arts visuels de Louiseville](#)

Lieux d'exposition reconnus
[Centre d'exposition Léo-Ayotte](#) (Shawinigan)
[Centre d'exposition Raymond-Lasnier](#) (Trois-Rivières)
[Galerie d'art du Parc](#) (Trois-Rivières)
[Galerie R3 de l'UQTR](#) (sauf pour les expositions d'étudiant-es)

Autres lieux d'exposition
[Espace Carole-Guérin du Complexe culturel Félix-Leclerc](#) (La Tuque)
[Espace Pauline-Julien](#) (Trois-Rivières)
[Espace Shawinigan](#)
[Galerie d'art Berthelet](#) (Trois-Rivières)
[La petite Place des Arts](#) (Saint-Mathieu-du-Parc)
[Musée Pierre-Boucher](#) (Trois-Rivières)
[Musée Pop](#) (Trois-Rivières)

Lieux de formation
[Cégep de Trois-Rivières](#)
[Cégep de Shawinigan](#)
[Centre de formation professionnelle Qualitech](#)
[Université du Québec à Trois-Rivières \(UQTR\)](#)

Initiatives
[Bourse de production Denis-Charland et
prix Francine-Turcotte](#)
[Circuit Mur à Mur : les murales de la Mauricie](#)
[Tournée Arts et Terroir Mauricie](#)
[Prix Louise Paillé](#)

*Liste non exhaustive

CONSEILS



Avant d'envoyer un dossier pour faire partie d'un regroupement, pour collaborer à un événement, pour proposer une exposition... s'assurer que votre travail correspond aux mandats de l'organisation ciblée.

Il est également suggéré de rencontrer les responsables et de s'informer sur les autres artistes qui y gravitent.

Il faut **penser en dehors du cadre...** bibliothèques, restaurants, bars, cafés sont parfois des endroits idéaux pour des premières expositions.

Formations

[Culture Mauricie](#) offre des formations sur mesure pour les artistes et les organismes culturels : [consulter la liste.](#)

Les formations ponctuelles, les stages de perfectionnement, les résidences ou le mentorat par des artistes reconnues sont également très pertinents dans un cheminement de carrière.

Ressources nationales*

Instances gouvernementales

[Ministère de la Culture et des Communications du Québec](#)
[Observatoire de la culture et des communications du Québec](#)

Regroupements

[Association des galeries d'art contemporain](#)
[Association des groupes en arts visuels francophones](#)
[Association des illustrateurs et illustratrices du Québec](#)
[Regroupement des artistes en arts visuels du Québec \(RAAV\)](#)
[Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec \(RCAAQ\)](#)
[Regroupement pour la promotion de l'art imprimé \(ARPRIM\)](#)
[Société de promotion de la photographie du Québec \(SPPQ\)](#)

Événements

[Festivals et événements au Québec](#)
[Momenta biennale](#)
[Montréal en arts](#)
[Orange](#)
[Plural, Foire d'art contemporain à Montréal](#)
[Rencontre internationale d'art performance de Québec](#)
[Symposiums de peinture au Québec](#)

Autres ressources

[Compétence culture](#)
[COPIBEC](#)
[Réseau art actuel](#)

Périodiques

[Le Sabord \(Mauricie\)](#)
[Art magazine](#)
[Ciel variable](#)
[Espace art actuel](#)
[esse arts + opinions](#)
[Inter, art actuel](#)
[Planches](#)
[Vie des arts](#)
[Zone occupée](#)

Références

Plusieurs informations ont été puisées ici :
[Regroupement des artistes en arts visuels du Québec \(RAAV\)](#)
[Conseil des ressources humaines du secteur culturel \(CRHSC\)](#)

CONSEIL

Plusieurs ressources sont disponibles pour vous renseigner ou pour vous orienter, utilisez-les!

CONSEILS

Publier ses œuvres dans un magazine peut accroître la crédibilité et devenir un atout important pour votre CV.
[Société de développement des périodiques québécois - Périodiques en Arts visuels](#)

*Liste non exhaustive

**Les guides
« Matière jaune »
sont une production**



culturemauricie

LA CULTURE, C'EST NOTRE FORCE

« MATIÈRE JAUNE » fait référence à la zone du cerveau dédiée à la créativité, à l'innovation et au dépassement de soi.

2025